



Communiqué de presse

Les Points Conseil Budget (PCB): des lieux de conseil et d'accompagnement budgétaire, gratuits et ouverts à tous.

Les Points conseil budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire : demander un étalement de dettes, rédiger un courrier à sa banque, faire un point sur ses dépenses, éviter les frais d'incidents bancaires... Il s'agit d'un soutien pour faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, ayant un impact sur les ressources ou les dépenses et améliorer la gestion du budget familial.

L'objectif est de prévenir et lutter contre le mal-endettement et de permettre aux personnes conseillées de se sentir moins seules face aux problèmes de budget.

Inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points conseil budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2021. Pour les Côtes d'Armor, ce sont 4 PCB qui ont été labellisés par l'Etat.

Deux opérateurs labellisés dans les Côtes d'Armor : Familles Rurales Fédération de Côtes d'Armor et l'UDAF 22 (Union Départementale des Associations Familiales). Les missions de soutien envers les familles et de défense des consommateurs de l'UDAF 22 et de Familles Rurales – Fédération des Côtes d'Armor constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

Ce dispositif est labellisé et soutenu par l'État (15 000 € par an et par PCB sur 3 ans). Spécificité notable dans les Côtes d'Armor, les 4 PCB labellisés bénéficient d'un cofinancement complémentaire de 15 000 € par an et par PCB sur 2 ans, de la part du Département des Côtes d'Armor dans le cadre de la contractualisation du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Ce co-financement a permis de renforcer la réponse PCB par le recrutement, par chaque opérateur, de Conseillères en Economie Sociale et Familiale mais aussi d'assurer une couverture territoriale sur l'ensemble du département par une extension du périmètre d'intervention des 4 PCB labellisés.

Des permanences physiques sont ainsi proposées sur les 8 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du département. Ainsi, Familles Rurales – Fédération de Côtes d'Armor intervient sur les EPCI de Loudéac Communauté Bretagne Centre, Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer et le Sud de Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'UDAF 22 intervient, quant à elle, sur les EPCI de Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et le Nord de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il est proposé des conseils personnalisés, confidentiels et entièrement gratuits, lors de permanences physiques. Ces dernières sont organisées sur l'ensemble du territoire au sein de Mairies, Associations, Espaces France Services, Maisons de Services au Public...

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale conseillent et accompagnent chaque personne, quels que soient sa situation professionnelle, son niveau de ressources..., pour :

- faire un point sur sa situation (ressources, charges, dettes...),
- proposer des conseils, un accompagnement budgétaire, orienter vers des partenaires du territoire, intervenir auprès des créanciers...,
- apporter une aide dans le cadre du dépôt d'un dossier de surendettement et pendant la procédure.

Contacts :

UDAF 22

28 Boulevard Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76
Email : pcb@udaf22.fr

Familles Rurales – Fédération des Côtes d'Armor

21 Boulevard Clémenceau
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02.96.33.00.94
Email : maud.prigent@famillesrurales.org

